

fiche histoire des radios libres



L'histoire des radios libres en France

Texte extrait du mémoire de Tim Buisson (journaliste Radio Méga, Dauphiné Libéré) : « La création de lien social au travers des radios associatives locales – l'exemple de Radio Méga » sous la direction de Sandrine Lévêque, université Lumière Lyon 2.

Le média radiophonique est le deuxième média le plus ancien derrière la presse écrite qui a connu son âge d'or au XIXe siècle. La radio, elle, s'est véritablement démocratisée dans les années 1930 et conserve aujourd'hui une place privilégiée dans le quotidien des français même si les habitudes d'écoute changent. D'abord contrôlées et réglementées par l'Etat, les ondes vont connaître un bouleversement au tournant des années 1970 et 1980.

A - LA CRÉATION DES RADIOS LIBRES : DIMENSION POLITIQUE ET SOCIALE DES TENTATIVES DE RADIOS LIBRES DÈS 1968

En 1968, les radios françaises se partagent en deux entre les radios de l'ORTF et les radios périphériques. Les radios périphériques disposent de studios en France mais leurs antennes sont situées à l'extérieur du territoire français. Ainsi, RTL positionne son émetteur au Luxembourg à Beidweiler, Europe numéro 1 diffuse depuis l'Allemagne près de Sarrelouis, RMC profite du statut particulier de Monaco pour émettre depuis le rocher et enfin Sud Radio place son antenne de diffusion en principauté d'Andorre. La puissance des installations leur permet d'émettre sur une majeure partie de l'Hexagone, tout en évitant de se soumettre à la législation française. L'Etat va entrer de manière détournée dans le capital de ces radios via la SOFIRAD, la Société financière de radiodiffusion et l'agence HAVAS. L'avantage est double pour le gouvernement, il peut désormais contrôler le capital des radios, tout en percevant des recettes publicitaires. Une manne non négligeable qui n'existait pas sur le service public.

La SOFIRAD devient actionnaire majoritaire de RMC dès 1944, dix ans plus tard, c'est au tour d'Europe numéro 1, qui deviendra Europe 1, d'être racheté. La SOFIRAD investit le capital de Sud Radio en 1961. RTL détourne également la législation française avec son émetteur hors des frontières, mais la station est dirigée par la Compagnie luxembourgeoise de Télévision (CLT) détenue par Audiofina (53%), elle-même contrôlée par l'agence Havas dirigée par l'Etat français (56%)²³. Dès 1966, la radio est dirigée par Jean Prouvost, un industriel français qui a assis sa fortune grâce à un groupe de textile.

Une brèche dans les barricades

Les radios de l'ORTF se tiennent à distance des événements de mai 1968, elles ne couvrent guère les manifestations. Le pouvoir en place minimise l'importance de ces contestations. La radio est alors accusée de mensonge et les tracts à son encontre la disqualifiant se multiplient : « Libérons l'ORTF », « Attention, la radio ment ! » ou encore « L'intox vient à domicile »²⁴. La radio d'Etat est décriée, critiquée.

Les radios périphériques RTL et Europe numéro 1 vont relater ces événements et s'imposer comme les médias rapporteurs de la contestation. Europe numéro 1 sera même surnommée « Radio barricades »²⁵. Même si elles sont contrôlées de manière indirecte par l'Etat via la SOFIRAD et HAVAS, elles disposent d'une marge de manoeuvre plus conséquente dans le traitement de l'information par rapport au service public, du moins au tout début des événements. Elles n'hésitent pas à « casser leur antenne » pour couvrir les contestations 24 heures sur 24. Des reporters

sillonnent les rues parisiennes et transmettent à leur rédaction des reportages en ambiance depuis les manifestations, les AG dans les facultés et n'hésitent pas à faire des directs depuis les motos dans les rues de Paris. La radio devient surtout un moyen de couvrir les événements. Quasiment tous les français disposent d'un poste et « le transistor devient le cordon ombilical qui relie la France à la révolution de Mai »²⁶. Les manifestants s'en servent pour se déplacer et éviter la police. La radio jouit alors d'un avantage considérable sur les autres médias français, c'est le média par excellence de l'instantanéité et les téléviseurs ne sont pas encore très répandus dans les foyers. Elle n'exige pas non plus de moyens techniques trop complexes.

Mais cette liberté de ton est de courte durée. Le gouvernement fait rapidement pression sur la direction des deux radios périphériques pour les faire taire. Alain Cancès, journaliste de la station de la rue François 1er, n'hésite pas à prendre parti en faveur des étudiants. Il est rapidement rappelé à l'ordre et il lui est interdit d'aller au cœur des événements dans le quartier latin. Le ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones (PTT), Yves Guéna, téléphone à Europe numéro 1 et transmet un message à Jean Gorini, directeur général adjoint : « Dites à Gorini que si les émissions ne cessent pas, à la reprise matinale, je coupe l'antenne. Vous allez le dire et vous revenez »²⁷. Les dirigeants sont alors convoqués par Pierre Lefranc, le président de la SOFIRAD. Même son de cloche pour RTL, le gouvernement lui demande de « cesser le radioguidage » qui consiste à informer les auditeurs et les manifestants des déplacements de la police. Excédé, le Premier ministre Georges Pompidou, met en cause les deux radios dans un discours à l'Assemblée nationale. Il reproche à ces deux stations leur rôle « provocateur »²⁸ dans les événements de Mai 68. Dès la fin des manifestations l'Etat reprend le contrôle de l'information. Et la reprise en main s'avère brutale. Le gouvernement ne leur pardonne pas l'écho qu'ils ont donné aux événements de mai. Après les élections de juin 1968 et le renforcement du pouvoir gaulliste, les rédactions sont purgées. Nombre de journalistes et de dirigeants de l'ORTF et des radios périphériques sont licenciés.

Les auditeurs qui ont goûté à cette parole libérée en redemandent. Les manifestations de mai 1968 ont entraîné une réflexion critique sur l'univers médiatique français. Les informations des médias détenues par le pouvoir sont remises en cause après cet épisode. « La radio ment »²⁹ peut-on lire sur les tracts dans les rues de Paris. Le discours des médias dominants n'a plus la même crédibilité. Le besoin de prendre la parole émerge durant cette période. Le système radiophonique est alors perçu comme « le complément indispensable de l'univers du béton, du bitume, de l'angoisse et de la solitude. (...) Partout la parole est volée, dérobée, détournée, tronquée, falsifiée ; ceux qui font la vie réelle, qui travaillent, qui luttent, qui rêvent sont systématiquement évacués des ondes »³⁰. La radio, outil simple d'utilisation, permet à chacun de s'exprimer et de se réapproprié un espace médiatique.

Il faut bien distinguer les objectifs différents entre les radios périphériques et les radios libres. Les premières souhaitent informer et distraire leur public, tout en diffusant de la publicité, il faut donc « fabriquer » de l'audience pour pouvoir gagner plus d'argent. Les secondes militent pour l'expression libre à la radio et n'ont pas de publicité³¹ (à leur création tout du moins).

Des premières expériences de radios libres

La Revue Interférences rapporte une expérience de radio libre avec des occupants de la Sorbonne en mai 1968 : « les gauchistes qui occupaient la Sorbonne y découvrent une installation radio pour l'émission de conférences (...) Radio Sorbonne était relayée alors par la tour Eiffel et pouvait émettre très loin. Les gauchistes s'en emparèrent et commencèrent à diffuser leurs slogans. Le ministre de l'Intérieur stoppa aussitôt l'opération »³².

Une autre expérience de radio libre voit le jour dans le nord à Villeneuve d'Ascq en 1969 avec Radio Campus. Des musiques sont d'abord diffusées avant que les étudiants ne prennent l'antenne avec l'ambition de redonner la parole à ceux qui ne l'ont pas. La radio survit jusqu'en 1974 lorsque la police, la D.S.T (Direction de la surveillance du territoire) et la T.D.F (Télédiffusion française) interviennent régulièrement pour stopper les émissions.

D'autres radios se mettent en place comme Radio Active à Paris en 1975 et Radio Uylenspiegel dans le Nord à Hazebrouck près de la frontière avec la Belgique. Mais ces expériences sont de courte durée. Les descentes de police sont régulières, le matériel est détruit et il coûte cher à remplacer. Toutes ces premières expérimentations de radios libres tentent de redonner, d'une manière ou d'une autre, la parole aux citoyens.

Des radios politiques

Les partis politiques vont saisir l'intérêt particulier des radios libres et ils vont investir les ondes. Brice Lalonde, porte parole de Paris Ecologie, une liste écologiste lors des élections législatives de 1977 à Paris, est invité au journal télévisé d'Antenne 2 lors de la campagne. Il extrait alors de sa mallette un transistor et annonce la création d'une radio écologiste dans la capitale. Antenne 2 se positionne comme la chaîne de télévision la plus regardée de France. En direct sur sa radio, on peut entendre une émission de Radio Verte. Il s'agit en réalité d'une supercherie orchestrée grâce à l'aide de l'un de ses complices, Antoine Lefébure, qui diffuse l'émission depuis les coulisses avec un petit émetteur. Mais ce coup d'éclat a le mérite de donner une grande visibilité à l'univers des radios libres. Les médias traditionnels scrutent alors ce nouveau mode de communication. Radio Verte³³ diffuse véritablement des programmes quelques semaines plus tard grâce à un émetteur de 100 W pour couvrir Paris. Elle existe jusqu'au 25 mai 1981 de manière illégale avant de disparaître lorsqu'elle s'associe avec NRJ.

D'autres radios mises en place par des partis politiques vont éclore. En juillet 1977, des membres du Parti Républicain, le parti du Président de la République d'alors, Valéry Giscard d'Estaing, pourtant lui-même opposé aux radios libres, décident de soutenir la création de Radio Fil Bleu³⁴, une radio libre à Montpellier. Les partisans de la libéralisation des ondes au sein de ce parti restent néanmoins minoritaires. Et comme les autres radios pirates, elle sera brouillée.

Le Parti socialiste se lance dans l'aventure en créant Radio Riposte qui diffuse sa première émission depuis les locaux du mouvement politique au 12 rue Malherbes à Paris le 28 juin 1979³⁵. Elle sert principalement à dénoncer la mainmise de l'Etat sur la production de l'information en France. Le parti n'est pourtant pas unanime pour remettre en cause le monopole³⁶. Pierre Mauroy, le futur Premier ministre de la République Française, reste partisan du monopole d'Etat. Michel Rocard dirige le mouvement pour la fin du monopole. Laurent Fabius, Lionel Jospin ou encore François Mitterrand assistent à la première émission. Ce dernier souhaite « attirer l'attention de l'opinion publique sur la situation scandaleuse de l'information » et « sa confiscation giscardienne ». Il annonce à l'antenne que s'il est élu au soir du 10 mai 1981, il libérera la bande FM³⁷. Mais la radio est brouillée au bout de dix minutes de diffusion et la police intervient. L'extrême droite ne participe pas à l'aventure des radios libres et ne voit pas d'un bon oeil la libéralisation des ondes.

Une radio initiée par les syndicats et soutenue par les habitants : l'exemple de Radio Lorraine Coeur d'Acier

Les syndicats aussi saisissent l'intérêt et la puissance de ces radios pirates. Une radio va voir le

jour durant les mouvements de contestations sociales en Alsace à Longwy à la fin des années 1970. La région est alors marquée par des luttes sociales contre le démantèlement de sidérurgie dans le Nord et l'Est de la France. La restructuration du travail prévue par Raymond Barre menace de supprimer 8 500 emplois dans la région. Le Parti communiste français (PCF) et la Confédération Générale des Travailleurs (CGT) sont fortement implantés dans cette région ouvrière. La CGT, via le secteur « propagande » du syndicat, décide de réagir. La radio se trouve à la jonction entre le mouvement des radios libres et les mouvements syndicaux, c'est une « radio de lutte »⁴³ qui voit le jour le 17 mars 1979. Pierre-Yves Bulteau parle de « radios land-based », ce sont des radios qui se trouvent au cœur des conflits sociaux. Elles sont « faites par et pour une minorité sociale sous-représentée, voire niée par les grands médias »⁴⁴. Par ce biais, les habitants se réapproprient les informations. Les luttes sociales qu'ils vivent en deviennent la thématique principale.

A la différence des autres radios pirates, Radio Lorraine Coeur d'Acier (LCA) bénéficie du professionnalisme de deux journalistes : Marcel Trillat et Jacques Dupont. La CGT rémunère les deux journalistes qui animent chaque jour des émissions en direct depuis le studio situé à la mairie de Longwy le Haut. Lorsque les policiers interviennent pour confisquer le matériel, les riverains sont prévenus et plusieurs milliers d'habitants affluent pour protéger la radio. La CGT finance également un puissant émetteur, acheminé depuis l'Italie, qui est positionné en haut de l'église. Les émissions sont d'abord réalisées avec des syndicalistes et des ouvriers. Les ambitions de cette radio sont clairement énoncées dès les premières secondes d'antenne : « Ici Radio Lorraine Coeur d'Acier, modulation de fréquence 97,6 MHz. Aujourd'hui, 17 mars, 16 heures, nous commençons nos émissions au service de toute la population, pour vivre, travailler et décider en Lorraine. Son but est de permettre le rassemblement de tous ceux qui luttent aujourd'hui pour que vive la Lorraine... Soutenez-la, écoutez-la et faites-la écouter »⁴⁵.

Mais l'antenne va peu à peu s'ouvrir et chacun va venir s'exprimer. Encadrés par les deux journalistes : instituteurs, boulangers, bouchers, employés, femmes, hommes, enfants vont défiler aux micros. Des personnalités également : Guy Bedos, Daniel Cohn-Bendit, Alain Krivine ou encore Georges Marchais. Les habitants vont peu à peu apprivoiser et s'approprier cette radio jusqu'à en faire « leur »⁴⁶ radio. Les auditeurs ont aussi la parole grâce à un téléphone qui leur permet l'expression en direct. Leurs appels sont prioritaires et ils passent tous à l'antenne. Les thèmes s'élargissent et ne vont plus se cantonner aux luttes sociales alsaciennes. Seule l'extrême droite n'a jamais été invitée à l'antenne.

Mais au bout de six mois de fonctionnement, la CGT n'apprécie pas que cette radio lui échappe. Le Parti communiste français, qui soutenait la radio à ses débuts, n'est plus sur la même longueur d'onde. Pour la CGT, la parole des habitants ne doit pas être plus importante que celle des syndicats et des partis politiques. La liberté de ton dérange au plus haut niveau, le secrétaire confédéral à la propagande, Jean Claude Laroze explique : « La CGT c'est une organisation syndicale. Elle fait de la radio pour l'activité syndicale. Nous, nous pensons que la radio dans la CGT, elle doit être traitée au même titre que le journal, le tract, La Vie ouvrière, l'affiche etc »⁴⁷. La « radio de lutte » est devenue une radio ouverte à tous. La CGT coupe les vivres de la radio. Les auditeurs décident alors de former une association, Les Amis de Lorraine Coeur d'Acier, pour faire perdurer la radio. Elle récolte 40 000 francs et les émissions reprennent le 17 novembre 1980 mais elle est finalement évacuée définitivement début 1981.

Ces premières expériences de radios pirates font écho à Mai 1968. Ingrid Hayes explique que « faute de transformer le monde, il faut réhabiliter la petite dimension et rendre la parole aux minorités, aux groupes, aux exclus qui en étaient jusque-là privés. Il s'agit aussi de bouleverser

la hiérarchie traditionnelle, utilisée et renforcée par les médias dans leur utilisation habituelle, entre les animateurs, les professionnels, les experts et les autres »⁴⁸. Elles sont le reflet d'une volonté croissante de liberté dans les médias initié d'abord par les radios périphériques et leur couverture des manifestations de Mai 68 et développé par les partis politiques et les syndicats. Rapidement, les citoyens aussi vont saisir l'opportunité que peut leur apporter ce type de radio, à savoir, un espace de liberté et d'expression formidable. Face à la pression des radios libres qui deviennent de plus en plus nombreuses, le pouvoir va devoir s'adapter.

B - L'ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION

Plus qu'une étude sur l'évolution juridique stricto sensu de la législation, cette sous-partie nous aidera à mieux saisir les arguments des militants en faveur des radios libres et la réaction du gouvernement français. La radio permet de rendre compte de l'état d'esprit d'une société à un moment donné et par la parole elle capte l'air du temps. Cécile Méadel explique que « la radio est un instrument de pouvoir ou une institution mais aussi [...] un objet quotidien, porteur de cultures, à l'écoute des sociétés dans lequel il se développe »⁴⁹. Et au tournant des années 1980, les français ont soif de liberté sur les ondes.

Garder le monopole

Le contrôle des ondes radiophoniques est en enjeu de taille pour la France dans les années 1960 afin de conserver la mainmise sur la diffusion de l'information. Au niveau européen cet enjeu s'avère également crucial. Le 22 janvier 1965, « les représentants des pays d'Europe occidentale s'unissent à Strasbourg pour réprimander les émissions de radiodiffusion effectuées par des stations hors des territoires nationaux »⁵⁰. En France, l'ORTF gère la production et la diffusion audiovisuelle. Georges Pompidou rappelle d'ailleurs en 1972 que l'ORTF, « c'est la voix de la France ». Elle regroupe quatre radios nationales : France Inter, France Culture, France Musique et FIP. En 1974, avec l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing à la tête de l'Etat, l'ORTF est divisé en sept sociétés :

- Radio France.
- Télévision française 1.
- Antenne 2.
- France 3 Régions.
- Télédiffusion de France (TDF).
- Société Française de Production (SFP).
- Institut National de l'Audiovisuel (INA).

Le gouvernement souhaite faciliter la gestion de l'ancienne structure de l'ORTF qui regroupait 10 000 salariés. Chacune des sociétés est placée sous l'égide du Premier ministre. Et chaque entité dispose d'une autonomie de gestion et doit gérer ses espaces publicitaires. Les publicités sont introduites en 1968 à la radio publique. Le prix des réclames dépend de l'audience de la station. Une course à l'audimat se met donc en place. Enfin, comme nous l'avons constaté, les radios périphériques sont indirectement contrôlées par l'Etat via la SOFIRAD et l'agence HAVAS.

La revue *Interférences*, une revue pour défendre les radios libres

Dans le sillage des événements de Mai 1968, les « radios-libristes », comme les appelle Thierry Lefebvre⁵¹, s'organisent pour défendre leurs revendications. Ils comprennent rapidement qu'ils doivent s'unir s'ils veulent que leurs demandes aboutissent. Ils s'appuient sur un raisonnement juridique en se référant aux grands principes énoncés par la Déclaration des droits de l'homme

et du citoyen de 1789, notamment sur l'article 11 qui stipule que « *la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi* ».

La revue Interférences est lancée en décembre 1974 par Antoine Lefébure. Elle se base sur les revendications de Mai 68 en critiquant le monopole d'Etat en termes de radiodiffusion et plaide pour la fin de ce monopole. Le magazine relate les événements auxquels les médias traditionnels accordent peu de place. Dans la profession de foi de la revue on pouvait lire que « *l'information "à la base" est au coeur des conflits sociaux qui, de Lip au Larzac, animent la société française en ce début des années 1970* »⁵². Les conflits sociaux trouvent une couverture médiatique nouvelle grâce aux radios libres. Radio Lorraine Coeur d'Acier en est l'exemple parfait.

Mais l'équipe fondatrice de cette revue cherche plus à innover et défendre les radios libres d'un point de vue technique, plutôt que de s'inscrire dans une démarche militante pour changer la loi. Il faut attendre 1977 et l'union avec l'écologiste Brice Lalonde, candidat aux élections municipales à Paris, pour que les motivations politiques soient défendues par la revue. Aspect technique et aspect politique sont alors réunis. Les écologistes deviennent le porte parole politique de la revue Interférences pour le domaine de la radiodiffusion.

S'unir pour mieux se défendre

Les premières radios associatives comprennent rapidement qu'elles doivent s'unir si elles veulent peser pour changer la législation. Le Comité pour le respect du droit à l'information radiotélévisé voit le jour le 17 juillet 1975 avec pour ambition de « mettre sous les yeux des français les preuves indiscutables des abus commis par le pouvoir et d'organiser, chaque fois qu'il est nécessaire, la riposte »⁵³. De nombreuses associations voient le jour. Antoine Lefébure, le fondateur de la revue Interférences, crée l'Association pour la libéralisation des ondes (ALO). Le 15 février 1978, l'ALO organise une journée d'action contre le monopole avec une vingtaine de radios libres. En émettant toutes ensemble au même moment, il est plus difficile d'arriver à toutes les brouiller. François Régis Bastide, proche de Michel Rocard, remet un rapport sur les radios libres à François Mitterrand qui s'appuie sur les théories de l'A.L.O.

Le psychanalyste et philosophe de gauche Félix Guattari, fermement opposé à l'apparition de la publicité sur les radios libres, quitte l'ALO pour fonder la Fédération Nationale des Radios Libres non commerciales (FNRL) en 1978 qui refuse la publicité à l'antenne. Elle explose en 1984 et devient la Confédération Nationale des Radios Libres (CNRL). En 2004, au congrès de Valence, la confédération devient le Syndicat National des Radios Libres (SNRL) et regroupe désormais près de 500 radios associatives de catégorie A.

Divergence de vision des « radios-libristes »

Au sein des militants en faveur des radios libres, deux visions s'opposent. Ceux qui perçoivent les radios libres sous l'angle du professionnalisme, du long terme avec une ligne éditoriale apolitique. Pour eux, les radios doivent se professionnaliser pour perdurer. Et ils voient en ces radios libres une forme de mobilisation militante qui doit s'émanciper du carcan de la rentabilité et de la technique, quitte à faire preuve d'un certain amateurisme. Mais au sein de ce deuxième axe de pensée deux groupes s'opposent. Certains militants qui souhaitent le « développement d'une contre-information, dénoncent la fonction propagandiste des médias dominants. Pour eux, la création d'un contre pouvoir critique n'est pas forcément synonyme de remise en cause des formats traditionnels de la production de l'information »⁵⁴.

D'autres militants portent une critique plus expressiviste et ils sont « davantage attentifs à la

création de nouveaux formats radio plus polyphoniques, déjouant les formes habituelles de confiscation de la parole par les experts et journalistes »⁵⁵. Pour ce faire, la radio doit devenir le théâtre d'expression de chaque citoyen et non plus un espace où uniquement les journalistes et experts peuvent s'exprimer.

La légalisation des radios libres

L'élection de François Mitterrand le 10 mai 1981 à la présidence de la République française met fin au monopole d'Etat en termes de radiodiffusion. La sémantique change, on ne parle plus de « radio pirate » mais de « radios locales privées ». Les radios sont d'abord tolérées et ne sont plus brouillées avant la mise en place de la loi qui autorise la dérogation au monopole d'Etat le 9 novembre 1981⁵⁶. Les radios doivent alors former des associations pour pouvoir émettre.

Le gouvernement socialiste va peu à peu encadrer l'audiovisuel. Le 29 juillet 1982, le Ministre de la communication, Georges Fillioud, lui-même ancien journaliste à Europe numéro 1, promulgue une nouvelle loi qui vise à réguler l'audiovisuel. La Haute Autorité de la communication audiovisuelle est créée. Elle sera remplacée en 1986 par la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) puis en 1988 par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Cette instance veille, entre autres missions, à attribuer des fréquences aux radios libres. Mais Christophe Deleu⁵⁷ voit deux contradictions dans cette loi. Tout d'abord le premier article de la loi stipule que la « communication audiovisuelle est libre » tout en créant une autorité de régulation, dont le dirigeant est nommé par le Président de la République, et qui vient encadrer cette diffusion. La possibilité d'émettre se fait dans un cadre défini par la loi et donc non libre.

La deuxième contradiction, apparaît lorsque la loi de 1984 autorise les radios libres à recourir à la publicité. Le financement des radios libres fait l'objet de débats passionnés. Les radios se divisent alors en deux entre les commerciales intermédiaires et les associatives. Les premières vont avoir du mal à trouver un équilibre financier. Elles vont se fédérer en réseaux de radios et être rachetées par Europe 1 (RFM, Europe 2 et Skyrock avant d'être revendu plus tard au fonds d'investissements Morgan Greffell Private Equity), RTL (RTL2 et Fun radio) ainsi que NRJ. La bande FM s'uniformise et les contenus de ces radios commerciales oblitèrent l'improvisation et la parole des citoyens. L'idée première des radios libres et indépendantes au service des habitants laisse désormais place à des radios musicales qui doivent être lucratives.

Les radios associatives, véritables « héritières directes du combat des radios libres »⁶⁰ vont bénéficier de la mise en place du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), mais leur audience diminue et elles ne rassemblent plus que 5 %⁶¹ de l'ensemble des auditeurs. Leur part de publicité est alors limitée à 20 % de leur chiffre d'affaires, certaines radios associatives vont faire le choix de ne diffuser aucune publicité, s'inscrivant ainsi dans l'esprit premier des radios libres.

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) : un outil de financement pour les radios associatives locales

Ce fond est instauré en 1982 mais il n'est opérationnel qu'en 1988, date à laquelle les radios associatives perçoivent leurs premières subventions. La commission du FSER se compose de 11 membres nommés pour trois ans par arrêté du Ministère de la Culture chargés d'étudier, chaque année, les demandes des radios⁶² :

- 1 Président membre soit du Conseil d'Etat, soit de la Cour des comptes ou de la Cour de Cassation.
- 4 représentants de l'Etat (budget, affaires sociales, culture et communication).

- 4 représentants des radios associatives.
- 2 représentants des régies publicitaires.

Ces radios doivent avoir moins de 20 % de recettes publicitaires sur leur chiffre d'affaires total et elles doivent remplir une mission de communication sociale de proximité. « La mission de communication sociale de proximité est entendue comme le fait de favoriser les échanges entre les groupes sociaux et culturels, l'expression des différents courants socioculturels, le soutien au développement local, la protection de l'environnement ou la lutte contre l'exclusion »⁶³. Le FSER doit être envoyé avant le 15 avril de chaque année.

Le financement des radios associatives repose sur un étrange paradoxe. Le fonds est alimenté par une taxe prélevée sur les recettes publicitaires des radios et télévisions qui diffusent de la publicité. La survie des radios associatives qui tolèrent pas ou peu de publicité est donc assurée par les radios et télévisions qui, elles, en proposent et grâce à cette taxe contribue à leur fonctionnement. Cette redistribution des recettes publicitaires permet aux radios associatives, qui ne diffusent pas de spots, de pouvoir bénéficier d'une aide. Face à la hausse croissante du nombre de radios éligibles au FSER, le gouvernement a adopté un décret qui renforce la sélectivité des aides accordées⁶⁴.

Un FSER divisé en quatre parties

Le FSER se divise entre : l'aide d'installation, la subvention d'équipement, l'aide au fonctionnement et l'aide sélective. La subvention d'installation vise à aider les nouvelles radios associatives qui se mettent en place. Elle ne peut pas dépasser 16 000 euros et elle n'est accordée qu'une seule fois. La subvention d'équipement finance le renouvellement du matériel de la radio. Elle est financée à 50 % par le FSER et ne doit pas excéder 18 000 euros sur cinq ans. Elle peut être versée en une ou deux fois. L'aide au fonctionnement permet d'assurer le fonctionnement habituel de la radio et contribue à rémunérer les salariés le cas échéant. Son montant est déterminé via un barème fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et du budget. Ce montant est calculé pour chaque radio individuellement.

L'aide sélective introduite par la réforme de 2006, octroie plus ou moins d'argent aux radios selon les activités qu'elles mènent grâce à un système de points. Cette subvention revêt un caractère incitatif afin que les radios développent leurs actions de proximité dans trois domaines :

- l'éducation et la culture avec un, deux ou trois points.
- la lutte contre les discriminations et le racisme avec un ou deux points.
- l'environnement avec un ou deux points.

Si les radios obtiennent au moins 1 point à ces trois critères, elles peuvent bénéficier de points complémentaires si elles répondent à quatre nouveaux critères :

- la diversification de leurs ressources avec 0,5 ou 1 point.
- leurs actions de formation professionnelle en faveur de leurs salariés et de la consolidation des emplois au sein de leur service avec 0,5; 1; 1,5; 2; 2,5 ou 3 points.
- la participation à des actions collectives en matière de programmes avec 0,5 ou 1 point.
- la part d'émissions produites par le service considéré au sein de la grille des programmes avec 0,5 point.
- Comme pour l'aide au fonctionnement, son montant est établi par un barème des ministres du budget et de la communication. Les radios témoignent de ces actions grâce à des attestations d'émissions et des partenariats. En instituant un système de points, le FSER cherche à développer l'axe du lien social.

Les différentes catégories de radio en France

Texte extrait du mémoire de Tim Buisson (journaliste Radio Méga, Dauphiné Libéré) : « La création de lien social au travers des radios associatives locales – l'exemple de Radio Méga » sous la direction de Sandrine Lévêque, université Lumière Lyon 2.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a classé les radios françaises en cinq catégories en 1989 dans un document intitulé « communiqué 34 »⁵⁸. Cette classification vise à distinguer les objectifs de ces différentes radios et leur vocation⁵⁹. Elle permet également de leur attribuer des ressources financières différentes selon leurs objectifs. Le service public composé de France Inter, France Info, France Culture, France Musique, FIP, Mouv' et le réseau France Bleu n'entre pas dans cette catégorisation.

- **CATÉGORIE A :**

Les radios de catégorie A sont les radios associatives. Les ressources publicitaires ne doivent pas excéder 20 % de leur chiffre d'affaires total. Certaines radios associatives font le choix de ne diffuser aucune publicité. Elles émettent sur un rayon de diffusion restreint qui ne dépasse pas quelques dizaines de kilomètres. Ces radios peuvent bénéficier du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Elles diffusent des contenus qui visent à soutenir le développement local, la protection de l'environnement, la lutte contre l'exclusion et les discriminations. Ces missions sont explicités tous les ans par chacune des radios lors de la demande de subvention au FSER.

- **CATÉGORIE B :**

La catégorie B regroupe des radios diffusées par des opérateurs locaux ou régionaux indépendants. Les programmes ont une vocation locale ou régionale. Leur ligne éditoriale allie informations et divertissement. Leur zone de desserte ne peut pas couvrir plus six millions d'habitants.

- **CATÉGORIE C :**

Les radios de catégorie C reprennent les caractéristiques des radios de catégorie B, elles se distinguent car elles complètent leurs programmes en reprenant celui d'une radio thématique (radio de catégorie D). Elles alternent entre des émissions nationales et des décrochages régionaux ou locaux.

- **CATÉGORIE D :**

La catégorie D inclut les radios thématiques à vocation nationale (notamment des radios musicales). Elles ne diffusent pas d'émissions locales. Aucun décrochage avec des émissions régionales ou locales n'est mis en place.

- **CATÉGORIE E :**

Les radios de catégorie E sont les radios à vocation nationale et à programmation généraliste. L'information occupe une grande place à l'antenne. Elle est traitée au niveau national. Il s'agit ici des radios périphériques comme Europe 1, RTL, SUD Radio ou encore RMC.

Afin de rendre ce classement plus compréhensible pour les élèves, nous vous proposons d'établir le classement suivant :

RADIOS COMMERCIALES - COUVERTURE NATIONALE	RADIOS PUBLIQUES - COUVERTURE NATIONALE	RADIOS COMMERCIALES - COUVERTURE RÉGIONALE	RADIOS ASSOCIATIVES - COUVERTURE LOCALE	RADIOS D'AUTOROUTES	WEBRADIO
Les musicales : NRJ Fun Skyrock Nostalgie RFM Chérie Rires & chansons ... Les informa-tives : Europe 1 RTL RMC	Le groupe Radio France : France Inter France Info France Culture France Musique Le réseau France Bleu (avec décrochage locaux) FIP Le Mouv'	MTI Nova Radio Mont Blanc Scoop Radio ...	Radio Royans Radio BLV Déclic FM Radio saint Fé RDWA Radio Micheline Fréquence 7 RDB Radio Méga ...	107.7	Radio Meuh Radiola (web radio locale à Dieulefit)

Les radios libres à l'étranger

L'aventure des radios libres débute à l'étranger et va inspirer le mouvement français.

Une 1^{ère} radio apparaît en 1960 : Radio Véronica. La radio s'installe sur un bateau qui navigue dans les eaux internationales au large des Pays-Bas pour contourner la législation. Elle s'inspire alors de Radio Mercur, une radio qui émet en 1958 depuis un bateau non loin du Danemark. Radio Véronica durera 14 ans sans interruption ce qui fait d'elle la radio qui a émit le plus longtemps depuis un bateau.

La plus célèbre des radios libres reste Radio Caroline installée sur un bateau au large des côtes de l'Angleterre dans les eaux internationales pour échapper au monopole d'Etat sur la radiodiffusion. Elle est fondée par le producteur irlandais Ronan O'Rahilly. Les musiques de son label indépendant ne plaisent pas à la BBC qui refuse de les diffuser. Il décide alors d'acheter un navire et d'installer un studio et des émetteurs. Radio Caroline est née. Elle diffuse de la musique pop et rock. Un an seulement après son lancement, un sondage indique que la radio compte 39 millions d'auditeurs³⁸. Cette histoire a inspiré le film « The boat that rocked »³⁹, plus connu sous le nom de « Good Morning England » qui retrace l'épopée de cette radio. Elle émet par intermittence à cause des saisies des autorités anglaises jusqu'en 1990 depuis un bateau à chaque fois.

REFÉRENCES

- ²³ CAZENAVE François, *Les radios libres, Que sais-je*, Presses universitaires de France, 1980, p. 32.
- ²⁴ BULTEAU Pierre-Yves, « La radio, mais c'est le diable », *Mouvements*, 2010/1 (n°61), p. 133.
- ²⁵ KIERVEL Sylvie et PSENNY Daniel, « Mai 68, le meilleur des ondes », *Le Monde.fr*, publié le 16 mai 2008, consulté le 14 juin 2018. https://www.lemonde.fr/le-monde-2/article/2008/05/16/mai-68-le-meilleur-des-ondes_1046098_1004868.html
- ²⁶ BERNARD Luc, *Europe 1, la grande histoire dans une grande radio*, Editions Centurion, 1990, p. 258.
- ²⁷ *Ibid*, p. 263.
- ²⁸ KIERVEL Sylvie et PSENNY Daniel, « Mai 68, le meilleur des ondes », *Le Monde.fr*, publié le 16 mai 2008, consulté le 14 juin 2018. https://www.lemonde.fr/le-monde-2/article/2008/05/16/mai-68-le-meilleur-des-ondes_1046098_1004868.html
- ²⁹ Voir annexe : « La radio ment ».
- ³⁰ Collectif radio libre populaire, *Les radios libres*, Paris, Maspero, 1978, p. 13-22.
- ³¹ DELEU Christophe, *Les anonymes à la radio. Usages, fonctions et portée de leur parole*, Médias- Recherches, De Boeck Supérieur, 2006, p. 32.
- ³² *Revue Interférences*, n° 7, juin 1977, p. 12.
- ³³ Archive INA, reportage diffusé dans le journal de 20 heures sur Antenne 2, durée : 05 minutes 04, le 13 mai 1977, consulté le 16 juin 2018. <http://www.ina.fr/video/CAB7700536801/radio-ecologie-video.html>
- ³⁴ DELEU Christophe, *Les anonymes à la radio. Usages, fonctions et portée de leur parole*, Médias- Recherches, De Boeck Supérieur, 2006, 232 pages.
- ³⁵ LEFEBVRE Thierry, *La bataille des radios libres. 1977 - 1981*, Nouveau Monde Editions/INA, Paris, 2008, 421 pages.
- ³⁶ COJEAN Annick et ESKENAZI Frank, *FM, la folle histoire des radios libres*, Grasset, Paris, 1986, 333 pages.
- ³⁷ BULTEAU Pierre-Yves, « La radio ? Mais c'est le diable ! », *Mouvements*, 2010/1 (n°61), p. 135.
- ³⁸ LESUEUR Daniel, *Radios pirates : de Radio Caroline à la bande FM*, Camion Blanc, 2011, 400 pages.
- ³⁹ CURTIS Richard, « The Boat That Rocked », *Working title films, Medienproduktion Prometheus Filmgesellschaft et StudioCanal*, Date de sortie : 2009.
- ⁴⁰ JEANNENEY Jean-Noël, *Une histoire des médias. Des origines à nos jours*, Seuil, 2000, p. 255.
- ⁴¹ GHIRARDI Sophie et POUTHIER Jean-Luc, « Les radios libres en Italie », *Le Débat*, 1981/2 (n°9), p. 84.
- ⁴² *Ibid*, p. 85.
- ⁴³ HAYES Ingrid, « Quel usage des sources radiophoniques en histoire sociale ? Cheminements à partir d'une démarche empirique : le cas de la radio Lorraine Coeur d'Acier (Longwy, 1979-1980) », *Le Mouvement social*, 2016/3 (n° 256), p. 117-137.
- ⁴⁴ BULTEAU Pierre-Yves, « La radio ? Mais c'est le diable ! », *Mouvements*, 2010/1 (n°61), p. 136.
- ⁴⁵ LEFEBVRE Thierry, *La bataille des radios libres. 1977 - 1981*, Nouveau Monde Editions/INA, Paris, 2008, p. 236.
- ⁴⁶ POIRIER Alban et SERRES Jean, *Lorraine coeur d'acier, une radio dans la ville*, Production ISKRA, 93 minutes, 1981.
- ⁴⁷ LEFEBVRE Thierry, *La bataille des radios libres. 1977 - 1981*, Nouveau Monde Editions/INA, Paris, 2008, p. 342.

⁴⁸ HAYES Ingrid, « Pratiques radiophoniques à la veille de la libération des ondes françaises : le cas de Radio Lorraine Cœur d'Acier », *Sociétés & Représentations*, 2013/1 (n° 35), p. 277-294.

⁴⁹ MEADEL Cécile, *Histoire de la radio des années trente : du sans-filiste à l'auditeur*, Anthropos/INA, Paris 1994, 438 pages.

⁵⁰ LEFEBVRE Thierry, *La bataille des radios libres. 1977 - 1981*, Nouveau Monde Editions/INA, Paris, 2008, 421 pages.

⁵¹ Ibid.

⁵² BULTEAU Pierre-Yves, « La radio ? Mais c'est le diable ! », *Mouvements*, 2010/1 (n°61), p. 136.

⁵³ Ibid, p. 135.

⁵⁴ CARDON Dominique et GRANJON Fabien, *Médiactivistes*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P), Contester, 2010, p. 77.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Loi n° 81-994 du 9 novembre 1981.

⁵⁷ DELEU Christophe, *Les anonymes à la radio. Usages, fonctions et portée de leur parole*, Médias- Recherches, De Boeck Supérieur, 2006, p. 40.

⁵⁸ Source : « Communiqué 34 » du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) paru le mardi 29 août 1989. Consulté le 05 août 2018. <http://www.csa.fr/Espace-Presse/Communiques-de-presse/Politique-radiophonique-du-CSA- definition-de-cinq-categories-de-radios>

⁵⁹ Source : « Classification des radios » sur le site Internet du CSA. Consulté le 05 août 2018. <http://clesdelaudiovisuel.fr/Connaitre/Le-paysage-audiovisuel/Composition-du-paysage-audiovisuel- francais-la-radio>

⁶⁰ BULTEAU Pierre-Yves, « La radio ? Mais c'est le diable ! », *Mouvements*, 2010/1 (n°61), p. 137.

⁶¹ DELEU Christophe, *Les anonymes à la radio. Usages, fonctions et portée de leur parole*, Médias- Recherches, De Boeck Supérieur, 2006, p. 40.

⁶² LEFEBVRE Thierry, *La bataille des radios libres. 1977 - 1981*, Nouveau Monde Éditions/INA, Paris, 2008, 421 pages.

⁶³ Source : Ministère de la Culture, consulté le 17 juin 2018. <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Audiovisuel/Fonds-de-soutien-a-l-expression-radiophonique>

⁶⁴ Décret n° 2014-1235 du 22 octobre 2014, publié au journal officiel le 24 octobre 2014.